

**Projet de délibération du 16 avril 2019 de MM. et Mmes Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore et Daniela Dosseva: «Les sans-abris à l'abri».**

(ainsi amendée et acceptée avec recommandations par le Conseil municipal lors de la séance du 15 mai 2019)

### *DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que les sans-abris n'ont toujours pas de perspective durable pour se sentir en sécurité la nuit;
- que la Halte de nuit mise en place au CARE doit être pérennisée à l'année;
- que des dispositifs-passerelles doivent être mis en place le plus rapidement possible, avec l'appui des associations œuvrant dans le domaine;
- le vote, dans le cadre du budget 2019 de la Ville de Genève, d'un montant de 1,5 million de francs visant à pérenniser l'accueil des sans-abris à l'année,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres d) et w) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Un financement complémentaire est accordé aux associations œuvrant dans l'urgence sociale, notamment pour pérenniser l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire pour un montant total de 1 800 000 francs destiné à la prise en charge de l'accueil de nuit des sans-abris seuls et des familles.

*Art. 3.* – Les charges prévues à l'article 2 seront couvertes par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Genève.

*Art. 4.* – Les charges prévues à l'article 2 seront imputées aux comptes budgétaires 2019 sur le chapitre 36, politique publique 57.

*Art. 5.* – Tous les travaux se feront en concertation entre le département de la cohésion sociale et de la jeunesse et les associations de terrain.